Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n°21 du 21 mai 2020

Sommaire

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général
Programme limitatif de l'enseignement de spécialité d'arts du cirque en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009186N)

Baccalauréat général
Oeuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009211N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009212N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009187N)

Baccalauréats général et technologique
Programme limitatif pour l'enseignement optionnel d'histoire des arts en classe de première
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009175N)

Baccalauréats général et technologique
Programme limitatif pour l'enseignement optionnel d'histoire des arts en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009178N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité d'histoire des arts en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009189N)

Baccalauréats général et technologique
Programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009180N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité musique en classe terminale

note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009199N)

Baccalauréats général et technologique
Programme limitatif pour l'enseignement optionnel de théâtre en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009181N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de théâtre en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009200N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de littérature et langues et cultures de l'Antiquité en classe terminale
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009216N)

Baccalauréats général et technologique
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - allemand en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009182N)

Baccalauréats général et technologique
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - anglais en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009183N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - espagnol en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009184N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - italien en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009185N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - basque en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009201N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - breton en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009202N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - catalan en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENH2009205N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - corse en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009206N)

Baccalauréat général
Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009207N)

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - occitan-langue d'oc en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009209N)

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - tahitien en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 27-4-2020 (NOR : MENE2009210N)

Personnels

Mouvement

Mutation à Mayotte des personnels enseignants des premier et second degrés détenant la certification français langue seconde - rentrée 2020
note de service du 13-5-2020 (NOR : MENH2011895N)

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Conseiller de recteur-chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Nancy-Metz
arrêté du 30-4-2020 (NOR : MENH2011395A)

Nomination et détachement

Conseillère de recteur-cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Toulouse
arrêté du 6-4-2020 (NOR : MENH2011416A)

Nomination et détachement

Conseillère de recteur, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Grenoble
arrêté du 1-4-2020 (NOR : MENH2011417A)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif de l'enseignement de spécialité d'arts du cirque en classe terminale

NOR : MENE2009186N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs assurant l'enseignement d'arts du cirque
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019

Le programme d'enseignement de spécialité d'arts du cirque de terminale s'appuie sur un programme limitatif national composé de deux éléments qui peuvent être :
- une œuvre de cirque (spectacle ou numéro) ;
- un artiste ou un cirque ou une compagnie ;
- une discipline ou une famille de disciplines de cirque ;
- un thème ;
- une question.

Le professeur conçoit et met en œuvre les situations d'enseignement en référence au programme limitatif national.
À compter de la rentrée scolaire 2020, le programme limitatif national est composé des deux éléments suivants :
- une compagnie de cirque : **le cirque Plume** ;
- un thème : **le temps**.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Oeuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale

NOR : MENE2009211N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'arts plastiques
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019

Le programme de l'enseignement de spécialité d'arts plastiques de la classe terminale institue des questions limitatives, régulièrement renouvelées, et publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale en vue de l'épreuve terminale du baccalauréat. Mobilisant une culture plastique et artistique personnelle, les questions limitatives s'appuient sur des connaissances et des compétences travaillées tout au long du cycle terminal. Elles sont reliées aux champs de questionnements des programmes qu'elles éclairent selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles.
Leur approche est conduite :
- à partir du champ des questionnements plasticiens, structuré autour de trois domaines d'étude, et du champ des questionnements artistiques interdisciplinaires ;
- en mobilisant les compétences travaillées des programmes d'arts plastiques du lycée.
Études de cas communes à tous les élèves, elles ne constituent pas un corpus auquel se limiterait la culture plastique et artistique en classe terminale. Mobilisant certaines dimensions et problématiques spécifiques de la création artistique, elles permettent d'éclairer de manière spécifiques et opportunes divers questionnements travaillés par les programmes de l'enseignement de spécialité. Elles sont ainsi régulièrement articulées à d'autres références, choisies par le professeur pour nourrir et jalonner le parcours de culture plastique et artistique, dont la mise en œuvre est opérée tout au long du cycle terminal.
À compter de la rentrée scolaire 2020, les œuvres, thèmes, questions de référence retenus sont :
Machines à dessiner, protocoles ou programmes informatiques pour générer des dessins :
- études de cas au choix du professeur à partir des *Méta-matics* de Jean Tinguely (1925-1991), des *Wall drawings* de Sol LeWitt (1928-2007), des dessins assistés par ordinateurs de Vera Molnár (1924-).
Mise en scène de l'image :
- Carmontelle, Louis Carrogis dit (1717-1806), *Les Quatre Saisons*, 1798, transparent long de 42 mètres, aquarelle, gouache et encre de Chine sur 119 feuilles de papier doublé de soie. Sceaux, musée du Domaine départemental ;
- Barbara Kruger (1945-), *Untitled* (Sans titre), 1994-95, dimensions variables, installation de sérigraphies photographiques sur papier. Cologne, museum Ludwig, collection Ludwig ;
- William Kentridge (1955-), *More Sweetly Play the Dance* (Jouer la danse plus doucement), 2015, dimensions variables, installation vidéo 8 canaux haute définition, 15 min, avec 4 porte-voix. Ottawa, musée des beaux-arts du Canada.
Du projet à la réalisation d'une œuvre monumentale :
- Claude Monet (1840-1926), *Cycle des Nymphéas du musée de l'Orangerie*, entre 1897 et 1926, huile sur toile, H. : 1,97 m, L. : environ 100 m linéaire, surface environ 200 m2. Paris, musée de l'Orangerie ;
- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943) en association avec Jean Arp (1886-1966) et Théo van Doesburg (1883-1931), *L'Aubette*, entre 1926-1928, restructuration, aménagement et décors de divers espaces. Strasbourg, Place Kléber ;
- Huang Yong Ping (1954-2019), *Serpent d'océan*, 2012, aluminium, sculpture monumentale, L. : 128 m, H. : 3 m, création pérenne dans le cadre du parcours Estuaire. Saint-Brevin-les-Pins, Pointe de Mindin, Loire-Atlantique.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel en classe terminale

NOR : MENE2009212N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de cinéma-audiovisuel
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019.

Le programme d'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel en classe terminale institue un programme limitatif de trois œuvres cinématographiques et audiovisuelles, publié tous les ans au bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelé annuellement par tiers. Au cours de l'année de terminale, chaque œuvre est abordée et analysée dans la perspective d'un ou plusieurs questionnement(s) précisé(s) par le bulletin officiel de l'éducation nationale. Chaque œuvre permet donc d'actualiser concrètement l'étude d'un ou plusieurs questionnement(s) au programme de l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel de terminale.
Pour l'année scolaire 2020-2021, les œuvres cinématographiques retenues sont les suivantes :

- ***La Tortue rouge* de Michael Dudok de Wit, animation, 2016**

La Tortue rouge, premier long-métrage d'animation du Néerlandais Michael Dudok de Wit, qui reçut en 1996 le césar du meilleur court-métrage pour *Le Moine et le poisson* et en 2001 l'oscar pour *Père et fille*, est une co-production franco-japonaise. Le réalisateur du *Tombeau des Lucioles*, Isao Takahata, cofondateur du prestigieux studio japonais Ghibli, séduit par le travail du cinéaste néerlandais, dont l'œuvre cinématographique s'inspire grandement des arts asiatiques, l'encourage à travailler sur ce long-métrage. Et c'est en France que le film a été entièrement conçu. Présenté en 2016 à Cannes aux côtés d'autres films d'animation, il obtient le « Prix spécial » dans la sélection « Un certain regard », puis l'oscar du meilleur film d'animation en 2017.
Conte philosophique sans paroles, *La Tortue rouge* raconte l'histoire émouvante d'un Robinson Crusoé, rejeté sur une île déserte à la suite d'un naufrage, et met en scène ses rapports à la nature qui l'environne. Une tortue rouge, animal puissant et inquiétant qui détruit toutes les embarcations de fortune que le personnage tente de se construire pour échapper à son sort, dans une métamorphose qui nous renvoie aux mythes étiologiques ovidiens, se transforme en une jeune femme gracieuse qu'il aimera et qui lui donnera un enfant.
On étudiera plus particulièrement *La Tortue rouge* dans la perspective des questionnements suivants :
- Un cinéaste au travail
L'analyse de la genèse et de la production du film, appuyée notamment sur des documents spécifiques (notes de travail, scenarii, story-boards, matériaux audiovisuels, etc.), permet de comprendre les différentes étapes de la fabrication d'un film d'animation, en identifiant les choix artistiques et techniques qui sous-tendent l'affirmation du point de vue de l'auteur.
La conception visuelle et graphique (les éléments naturels simples, les dessins graciles des corps, le choix du trait et du *layout* par rapport à la couleur, etc.), l'absence de paroles et la composition sonore confèrent une identité forte, marquée par l'épure et la transparence, à cette aventure poétique et sensorielle.
- Transferts et circulations culturels
Le jeu subtil des motifs culturels universels (les quatre éléments, la tortue cosmophore, le « défilé » d'une re-naissance, etc.) et le foisonnement discret des références, notamment celles qui renvoient aux textes et mythes fondateurs, constituent l'œuvre en une fable des origines du monde et du regard : l'homme n'y apparaît pas « face à la nature, mais (...) dans la nature : (...) ils sont toujours ensemble. Ils s'appartiennent », comme l'explique le cinéaste.
La singularité d'un cinéaste européen indépendant produit par un studio d'animation japonais représente un cas

d'hybridation unique entre les traditions graphiques européenne et japonaise et interroge profondément l'histoire du cinéma d'animation.

- ***Cléo de 5 à 7* d'Agnès Varda, fiction, 1962**

Premier long-métrage d'Agnès Varda, financé par Georges de Beauregard et Carlo Ponti (Rome Paris Films) avec la stratégie inaugurée en 1959 pour les films dits de la « Nouvelle Vague » (tourner/monter vite et davantage de films moins chers), *Cléo de 5 à 7* s'inscrit dans ce mouvement et ce compagnonnage autant qu'il affirme la spécificité radicale de sa réalisatrice. Celle-ci présente le film comme « un portrait de femme inscrit dans un documentaire sur Paris, mais c'est aussi un documentaire sur une femme et l'esquisse d'un portrait de Paris. »
Cléo de 5 à 7 effectue en effet autant une traversée de son temps et du Paris des années soixante que des représentations, en accompagnant la mue d'une icône en femme. Prisonnière des vitrines, des reflets et des regards, souvent masculins, son héroïne s'arrache peu à peu à la chrysalide des images qui la tiennent captive pour appréhender l'altérité et s'ouvrir à la vie, à ses oscillations, à ses dangers et beautés : sans rien abdiquer de sa fantaisie, mais gagnant en gravité, elle gagne son humanité en acceptant sa mort. Filmant Cléo en respectant son mouvement, Varda met au point le cœur de son éblouissant programme artistique, qu'elle déclinera et enrichira tranquillement au fil de jalons inoubliables : se confronter aux idées reçues pour sortir l'image du piège de la fossilisation, retrouver la pulsation de la vie en dépit de ce qui la fige, « dégeler les clichés », comme le dira plus tard la cinéaste.
On étudiera plus particulièrement *Cléo de 5 à 7* dans la perspective des questionnements suivants :
- Périodes et courants
De par sa production, l'histoire de son tournage ancré dans un geste documentaire, ses choix esthétiques (décors naturels, essai de son synchrone, montage innovant sans règle figée, etc.), mais aussi le regard porté sur l'époque et la photographie située de son temps, *Cléo de 5 à 7* s'inscrit dans les méthodes et les ambitions des auteurs de la « Nouvelle Vague » avec lesquels il dialogue très consciemment.
Œuvre manifeste très personnelle autant qu'incubatrice, elle n'en effectue pas moins la mise au point du Regard-Varda qui s'affranchira très vite de toute assignation à un genre ou un courant.
- Réceptions et publics
Qu'il s'agisse de ses succès dans les ciné-clubs, de ses nombreuses novellisations (incluant les romans-photos), ou de ses lectures par les féministes américaines des années soixante-dix aux années 2000, *Cléo de 5 à 7* a suscité de très nombreuses variations et interprétations selon les époques, les aires culturelles et les événements de la sphère publique. Pour chacune de ces reprises, la reconnaissance et la légitimation de cette œuvre sont renouvelées. Autour de ces multiples lectures, différentes communautés d'interprétation se fédèrent qui constituent des publics changeants avec lesquels l'œuvre entre en dialogue dans un jeu de regards réciproques.

- ***Ready Player One* de Steven Spielberg, fiction, 2018**

Ready Player One, sorti en 2018, est un film de science-fiction américain coproduit et réalisé par Steven Spielberg. Il est l'adaptation du roman éponyme d'Ernest Cline, paru en 2011. Production de très grande envergure qui nécessite le financement des sociétés de Steven Spielberg, DreamWorks SKG et Amblin Entertainment, Village Roadshow Pictures et celle de Donald De Line, il est l'une des premières œuvres cinématographiques à mêler sur différents paliers diégétiques la prise de vue réelle et la reconstitution d'images virtuelles de jeux vidéo. Il n'en demeure pas moins une œuvre personnelle dans laquelle l'auteur se met en scène, sous les traits d'un créateur d'*Entertainment*, en usant par cet avatar de la liberté de se livrer. Durant la longue postproduction du film, Steven Spielberg manifestera encore cette liberté créative souveraine en développant et en tournant parallèlement le film politique *Pentagon Papers*, qui sortira quelques mois avant *Ready Player One*.
Ready Player One met en scène dans un futur proche un monde ressemblant au nôtre, en proie à de graves crises, dans lequel la population s'est réfugiée dans l'univers virtuel d'un jeu vidéo nommé l'Oasis, seul espace de rêve et utopie face à une réalité devenue dystopique. Chaque individu peut y jouer sous la forme d'un avatar anonyme. À la mort de James Halliday, créateur et propriétaire de l'Oasis, un concours ouvert à tous est lancé pour déterminer qui en sera l'héritier : la quête virtuelle d'un « œuf de Pâques » caché dans l'Oasis déterminera le gagnant. À travers les nombreuses péripéties, réelles ou virtuelles, énigmes et épreuves qualifiantes qui mettent aux prises différents groupes d'individus et de lobbies, c'est la question de la survie de la liberté de cet espace qui est en jeu : avec cette fable contemporaine, ses références multiples et ses jeux de pistes en abîme, Spielberg, créateur vieillissant, mais éternellement jeune, invite ses spectateurs à réfléchir au devenir des grands médias de divertissement partagés entre

Majors et simples *gamers*, Industries et Art, esprit de sérieux et enfance, *business* et plaisir.
On étudiera plus particulièrement *Ready Player One* dans la perspective des questionnements suivants :
- Art et industrie
L'analyse de l'œuvre et de son système de production, de la place particulière occupée par son auteur au sein de l'industrie cinématographique depuis près de cinquante ans, permet d'interroger les tensions entre les modes de création et les modes de production sur l'ensemble de la chaîne économique (fabrication, distribution, exploitation) et d'explorer les relations complexes qui se développent entre art et industrie qu'il serait simpliste d'opposer.
Tant dans son système de production que dans l'univers diégétique qu'il construit et thématise, *Ready Player One* propose une réflexion sur cette tension inhérente au cinéma, depuis ses origines. Lucide mais optimiste, Spielberg nous invite à envisager quelles seraient les conditions d'une autonomie créative au sein d'un système, en interaction avec son public.
- Un cinéaste au travail
Entrer dans la fabrique (de sa préparation à sa postproduction) d'un film aussi foisonnant et complexe que *Ready Player One*, qui mobilise des équipes et des moyens multiples, permet d'interroger comment un auteur travaille avec différents partenaires et quelles stratégies il déploie pour garder la main sur la production et la vision de l'œuvre.
À travers le jeu des clefs, des références explicites ou cachées, des signatures diverses que le film manie avec jubilation, l'auteur se livre comme jamais et compose un portrait de lui en créateur resté enfant.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe terminale

NOR : MENE2009187N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de danse
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019.

Le programme d'enseignement de spécialité de danse institue un programme limitatif qui enrichit en terminale le thème d'étude par des références à des œuvres, à des artistes ou à des courants. Conçu en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, il constitue un dénominateur commun et assure la qualité et le renouvellement des contenus d'enseignement. Il vient nourrir le partenariat avec la structure culturelle. Il oriente les sujets des épreuves certificatives, garantissant ainsi le caractère national du baccalauréat. Il fait l'objet d'une actualisation régulière.
À compter de rentrée scolaire 2020, les références qui enrichissent le thème d'étude « la danse : une interrogation portée sur le monde » sont les suivantes :

Les réinterprétations du *Lac des cygnes*

Au moins deux pièces parmi celles de Matthew Bourne, Andy de Groat, Mats Ek, Raimund Hoghe, Jean-Christophe Maillot, Dada Masilo, Robyn Orlin. Ces pièces sont abordées comme espace d'expression ou de transgression porteuses de points de vue sur le monde. Elles ouvrent vers un questionnement sur la danse en tant qu'art engagé.

La post-modern dance

Ce courant artistique est abordé, en relation avec d'autres arts, sous l'angle de la contestation des valeurs, des représentations et des imaginaires de la société américaine des années 60-70.

La démarche artistique de Maguy Marin

Il s'agit d'appréhender le regard porté sur le monde par Maguy Marin tout au long de son parcours, en s'appuyant sur des pièces parfois radicales et aux esthétiques sans cesse renouvelées.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Programme limitatif pour l'enseignement optionnel d'histoire des arts en classe de première

NOR : MENE2009175N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire des arts
Références : arrêté du 17-1-2019 publiés au BO spécial n° 1 du 22-1-2019

Les objets d'étude du programme de l'enseignement optionnel d'histoire des arts en classe de première sont définis et renouvelés par publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Ils portent sur un genre, une forme, une pratique, un courant, une tendance ou un mouvement artistique, définis chronologiquement et géographiquement. Une liste limitée d'œuvres de référence est publiée à titre indicatif, à l'appui du programme limitatif.
À compter de la rentrée scolaire 2020, l'objet d'étude retenu est :

L'art du portrait en France, XIXe - XXIe siècles

La liste indicative d'œuvres de référence à l'appui du programme est :
Œuvres plastiques et graphiques :
- Ben (Benjamin Vautier dit), *Ben le bon, Ben le méchant*, 1995, sérigraphie, 42 x 28,5 cm, coll. part. ;
- Blanche Jacques-Émile, *Jeanne Julie Régnault, sociétaire de la Comédie-Française* , 1889, pastel sur toile, 157 x 76 cm. Musée national du château de Versailles ;
- Boldoni Giovanni, *Le comte Robert de Montesquiou*, 1897, huile sur toile, 116 x 82 cm. Musée d'Orsay, Paris ;
- Carpeaux Jean-Baptiste, *Le prince impérial et son chien Néro*, 1865, marbre, 140 x 65,4 x 61,5 cm. Musée d'Orsay, Paris ;
- César (César Baldaccini, dit), *Victoire de Villetaneuse*, 1965, fer soudé, 223 x 90 x 100 cm. Nouveau musée national de Monaco ;
- Claudel Camille, *L'implorante*, 1899, bronze, 28,6 x 34,6 x 21 cm. Musée Rodin, Paris ;
- Dantan Jean-Pierre, *Portrait-charge de Franz Liszt, dit à la chevelure*, 1836, plâtre, h 24 cm. Musée Carnavalet, Paris ;
- Dubuffet Jean, *Personnage hilare (portrait de Francis Ponge)* , 1947, huile et plâtre sur carton, 60,5 x 45,5 cm. Stedelijk Museum, Amsterdam ;
- Foujita, *Autoportrait dans l'atelier*, 1926, huile sur toile, 81 x 60,5 cm. Musée des beaux-arts de Lyon ;
- Freund Gisèle, *André Gide, Paris, 1938*, épreuve chromogène, 30,5 x 20,5 cm. Centre Pompidou - Musée national d'art moderne, Paris ;
- Ingres Jean-Auguste Dominique, *Napoléon 1er sur le trône impérial* , 1806, huile sur toile, 260 x 163 cm. Musée de l'Armée ;
- Journiac Michel, *Hommage à Freud*, 1972, impression noir et blanc sur papier, 34 x 23,5 cm. Courtesy galerie Patricia Dorfmann, Paris ;
- Krull Germaine, *Autoportrait à l'icarette*, v. 1925, tirage gélatino-argentique, 23,6 x 17,5 cm. Centre Pompidou-musée national d'art moderne, Paris ;
- Lartigue Jacques-Henri, *Valéry Giscard d'Estaing*, 1974, photographie positive couleur, ©La Documentation française. Bibliothèque nationale de France, Paris ;
- Matisse Henri, *Nu assis*, 1909, huile sur toile, 33,5 x 41 cm. Musée de Grenoble ;
- Opalka Roman, *1965/1 à l'infini, détail 2075998* , 1965, photographie noir et blanc, 31 x 24 cm. Centre Pompidou - musée national d'art moderne, Paris ;
- Pei-Ming Yan, *Funérailles pape Jean-Paul II*, 2003, huile sur toile, 250 x 250 cm. Coll. part. ;
- Philipon Charles, *Les poires*, lithographie, parue dans La caricature n° 56, 24 novembre 1831 ;
- Picasso Pablo, *Homme nu assis*, 1908-1909, huile sur toile, 96 x 76 cm. Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut (LaM), Villeneuve d'Ascq ;

- Rheims Bettina, *Sarah Constantin, Délivrez-nous du mâle*, 2017, photographie positive couleur, 145 x 108 cm. Courtesy galerie Xippas ;
- Signac Paul, *Opus 217. Sur l'émail d'un fond rythmique de mesures et d'angles, de tons et de teintes. Portrait de Félix Fénéon*, 1890, huile sur toile, 73 x 92 cm. Museum of Modern Art, New York ;
- Veilhan Xavier, *Tony 2016*, aluminium et peinture polyuréthane, 175, 67 x 50 cm. Galerie Nara Roesler, coll. part.

Œuvres cinématographiques et vidéographiques :
- Cavalier Alain, *Six Portraits XL*, 2017 ;
- Clouzot Henri-Georges, *Le mystère Picasso*, 1955 ;
- Gance Abel, *Napoléon*, 1927 ;
- Mnouchkine Ariane, *Molière*, 1978 ;
- Ophuls Max, *Lola Montes*, 1955 ;
- Pialat Maurice, *Van Gogh*, 1991 ;
- Pollet Jean-Daniel et FARGIER Jean-Paul, *Jour après jour*, 2006 ;
- Tati Jacques, *Mon oncle*, 1958 ;
- Varda Agnès, *Les plages d'Agnès*, 2008.

Œuvres musicales :
- Bizet Georges, *Carmen*, 1875 ;
- Brel Jacques, *Les flamandes*, 1959 ;
- Prévert Jacques, Kosma Joseph, interprété par Montand Yves, *Barbara*, 1946 ;
- Ravel Maurice, *Daphnis et Chloé*, 1912 ;
- Saint-Saens Camille, *Le carnaval des animaux*, 1886.

Œuvres théâtrales, œuvres chorégraphiques et performances :
- Anouilh Jean, *Antigone*, 1944, notamment dans la mise en scène de Nicolas Briançon au théâtre Marigny, 2003 ;
- Beckett Samuel, *En attendant Godot*, 1952, notamment dans la mise en scène de Luc Bondy au théâtre de l'Odéon, 1999 ;
- Gallienne Guillaume, *Les garçons et Guillaume, à table !*, 2008, notamment dans la mise en scène de Guillaume Gallienne au théâtre de l'Ouest parisien, 2008 ;
- Li Blanca, *Salomé*, 1995, créé au Quartz de Brest en octobre 1995 ;
- Musset Alfred de, *Lorenzaccio*, 1834, notamment dans la mise en scène de Franco Zeffirelli à la Comédie française, 1977.

Bande dessinée :
- Brétécher Claire, *Agrippine*, éd. Claire Brétécher, 1988.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Programme limitatif pour l'enseignement optionnel d'histoire des arts en classe terminale

NOR : MENE2009178N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire des arts
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019

Le programme d'enseignement optionnel d'histoire des arts pour la classe terminale institue un programme limitatif renouvelé par publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, portant sur une thématique de l'histoire des arts, sans limite chronologique, géographique ni de domaine artistique. Quelque corpus que puisse suggérer le programme limitatif, l'équipe pédagogique reste libre du choix de ses exemples et des œuvres mobilisées en tenant compte des ressources de l'établissement et de son environnement. Pour traiter cette question diachronique et transversale, elle privilégie une approche problématique et évite un découpage exclusivement chronologique ou rétro-chronologique des contenus. La question transversale constituant le programme limitatif de l'enseignement optionnel de terminale ne peut pas se confondre avec celle publiée à l'appui de la thématique de spécialité « Objets et enjeux de l'histoire des arts », sans que tout croisement soit pour autant impossible ni interdit.
À compter de la rentrée scolaire 2020, la thématique retenue est :
Question transversale : art et émancipation
Comment les arts et les artistes ont-ils accompagné et participé à - voire, pour certaines expressions artistiques, participé de - ces mouvements d'émancipation, tant politiques que sociaux au sens large ?
« Émancipation [...]
1. Acte juridique qui affranchit un mineur de l'autorité parentale ou de la tutelle, et lui donne l'usage des droits civils attachés à la majorité ; l'état qui en résulte. *L'émancipation peut être prononcée dès l'âge de seize ans. Émancipation légale, qui résulte de plein droit du mariage*.
2. Action d'affranchir, de s'affranchir d'une domination ou d'une servitude, d'une contrainte. *L'émancipation des esclaves. L'émancipation politique des colonies. L'émancipation de la femme*.
3. Fig. Action de libérer, de se libérer d'une dépendance d'ordre moral ou intellectuel, de préjugés, d'erreurs. *L'émancipation des esprits*. »
Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition, t. 1, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 778.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité d'histoire des arts en classe terminale

NOR : MENE2009189N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire des arts
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019.

Le programme d'enseignement de spécialité d'histoire des arts institue trois questions limitatives, qui s'inscrivent dans les trois thématiques :
- un artiste en son temps ;
- arts, ville, politique et société ;
- objets et enjeux de l'histoire des arts.

Elles sont définies et renouvelées par publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.
À compter de la rentrée scolaire 2020, les trois questions retenues sont les suivantes :

Un(e) artiste en son temps : Charlotte Perriand (1903-1999)

Créatrice d'objets devenus cultes, architecte et urbaniste, Charlotte Perriand occupe une place éminente parmi les créateurs du XXe siècle. L'espace sans hiérarchie et modulable dont elle donne maintes propositions, celui qui permet la circulation des corps, de corps libres dans des espaces contraints, fait écho à cette « vie de liberté, détachée des formules stéréotypées » qu'elle appelle de ses vœux. Pour y parvenir, elle met en relation tout au long de sa carrière les arts et les métiers, les cultures, les formes nobles et les productions vernaculaires, la nature brute et les conceptions les plus avant-gardistes, au service d'une « esthétique sociale » (Y. Rambosson) et profondément humaniste. Attentive à l'inscription sociale et politique de l'art, elle milite au sein de divers mouvements artistiques (Union des Artistes Modernes) et politiques (Association des Écrivains et Artistes Révolutionnaires) et noue de profondes amitiés et collaborations avec les artistes de son temps, au premier rang desquels Le Corbusier, Pierre Jeanneret et Fernand Léger.
L'étude de l'œuvre de Charlotte Perriand abordera notamment les axes suivants : sa contribution à la modernité, la place qu'elle accorde à la nature dans la conception et l'usage des objets ou des habitations, son engagement politique, social et artistique, sa sociabilité artistique, son goût pour le dialogue des cultures et « la synthèse des arts ».

Arts, ville, politique et société : le voyage des artistes en Italie, XVIIe-XIXe siècles

Étape essentielle de la formation des artistes européens dès le XVIe siècle, le voyage en Italie s'inscrit dans une double perspective : enrichir l'inspiration d'après l'art de l'Antiquité et se confronter aux maîtres de la Renaissance italienne. À ce titre, il participe, d'une certaine manière, à l'essor du Grand tour, voyage initiatique des jeunes élites à travers l'Europe. Durant trois siècles, ces échanges artistiques constituent un mouvement de formation sans égal, qui influe considérablement et durablement sur l'évolution du style, des influences, du goût. Ils permettent une réappropriation et une interprétation de l'Antiquité et de la Renaissance dans l'ensemble de l'Europe et favorisent des interactions entre les artistes qui trouvent dans les grands foyers de l'Italie non seulement des sources renouvelées d'inspiration mais aussi le moyen de survivre.
Le voyage en Italie révèle et documente également le mode de vie des artistes, soumis à la recherche de la reconnaissance et de moyens de subsistance, réunis par affinité sociale et/ou nationale, de manière informelle ou au sein de structures officielles, qui, à l'instar de l'académie de France à Rome fondée en 1666, institutionnalisent le séjour en Italie.
La question limitative interroge de ce fait, outre la nature et les conditions de la production artistique elle-même, la vie quotidienne des artistes, dans sa dimension sociale, culturelle, économique ou religieuse. À travers l'installation de certains en Italie et le retour des autres dans leurs pays d'origine, elle aborde par ailleurs l'évolution progressive de la place de l'artiste dans la société, dans sa relation à l'institution, au monde économique, au marché de l'art et au

mécène, et l'élaboration d'une légitimité.

Objets et enjeux de l'histoire des arts : l'art et le sacré

Partant du principe que la « notion de sacré [est] une notion sociale, c'est-à-dire un produit de l'activité collective » (Marcel Mauss), l'étude des rapports entre l'art et le sacré, dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts, englobe non seulement les genres artistico-religieux communément regroupés sous le qualificatif générique d'« art sacré », mais encore tout ce par quoi l'art exprime « le sacré [...] comme une catégorie de la sensibilité » (Roger Caillois), « un élément dans la structure de la conscience » (Mircea Eliade).

À l'aide d'exemples choisis dans une diversité aussi grande que possible d'époques, de domaines artistiques et de civilisations, d'objets et d'édifices cultuels ainsi que d'œuvres d'art, il s'agira :

- tout d'abord, d'étudier la relation complexe qu'entretient l'art avec le fait religieux, notamment dans une fonction véhiculaire ou illustrative des textes sacrés ;
- puis, de considérer son apport à des rituels relevant d'une acception soit strictement religieuse, soit plus largement anthropologique, voire laïque, de la notion de sacré ;
- enfin, de s'interroger sur la manière dont l'art devient lui-même objet de sacralisation à l'époque contemporaine.

La question s'organisera donc autour des trois axes ainsi dégagés :

- représentations artistiques du sacré ;
- l'art, partie prenante du rite ;
- la sacralisation de l'art.

Pour le ministre et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal

NOR : MENE2009180N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'éducation musicale
Références : arrêté du 17-1-2019 (J.O. du 20-1-2019 - BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019)

Le programme d'enseignement optionnel de musique au cycle terminal du lycée général et technologique institue un programme complémentaire publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale. À compter de l'année scolaire 2020-2021, ce programme complémentaire concerne les élèves des classes de première et terminale. Chaque année du cycle, les élèves réalisent un projet relevant de ce programme complémentaire. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés par le programme du cycle terminal.
Pour l'année scolaire 2020-2021, les perspectives de travail et le corpus d'œuvres de référence retenus sont :
Pour le champ de questionnement : la place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine.
Perspectives :
- la musique et ses lieux ;
- réception de la musique.

Pour le champ de questionnement : la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace.
Perspective : musique :
- son ;
- bruit ;
- langage.

Il y a les lieux où l'on joue de la musique, ceux où on l'écoute par choix, ceux où on la subit par contrainte... Il y a des lieux où la musique est l'objet exclusif de la rencontre entre musiciens et public, il y en a d'autres ou elle n'est qu'un élément de l'environnement pour une finalité qui n'a rien à voir avec elle... Il y a des lieux privés où l'on écoute parce que l'on en a décidé... Il y a des lieux publics où l'on entend, car on ne peut faire autrement... Il y a des lieux d'écoute collective et partagée dont chacun est libre de profiter... Il y a des lieux où la musique est... musique, d'autres où elle n'est que son ou bruit...
Cette multiplicité des lieux où la musique s'écoute ou s'entend interroge sur ce qu'elle est. Est-elle une « œuvre de l'esprit », témoin d'une époque donnée, de la pensée d'un créateur et ainsi porteuse d'un sens s'imposant aux manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle porteuse de « valeurs » artistiques bien au-delà de tous les usages et toutes les manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle comme une « éponge » dont le sens n'est que la conséquence de ce qu'en font ceux qui l'entendent ou l'écoutent ? Est-elle indépendante des contextes esthétiques comme des modes qui passent ?
Pour démêler ces questions - et beaucoup d'autres - il est nécessaire de s'interroger sur l'acception des concepts de son, de bruit et de musique. Ces trois dimensions ne sont-elles pas intimement dépendantes des contextes et lieux de la perception ? Et comment s'accordent-elles à ces deux verbes bien souvent mobilisés lorsqu'il s'agit d'en parler : écouter et entendre ?
Œuvres de référence
- Franz-Joseph Haydn, *Quatuor Op. 76 n° 3* (1797) ;
- Maurice Ravel, *Boléro* (1928) ;
- Publicité pour la *Honda Civic*, réalisation Antoine Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell (2005).

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité musique en classe terminale

NOR : MENE2009199N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'éducation musicale
Références : arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n° 1 du 22-1-2019

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, un programme national est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelable pour partie chaque année. Il est enrichi de l'écoute et de l'étude de nombreuses autres pièces, le choix de certaines d'entre elles tirant parti des programmations prévues dans les structures de diffusion de l'environnement proche. Allié aux compétences pratiques développées tout au long du cycle terminal, cet ensemble permet aux candidats de satisfaire les différents attendus de l'épreuve.
Pour l'année scolaire 2020-2021, le programme national est le suivant :
- **Dimitri Chostakovitch : *Quatuor à cordes n°* 8 ;**
- **Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages » - Production de l'opéra de Paris, Octobre 2019 ;**
- **Jeff Beck, album *You had it coming*, 2001.**

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme limitatif présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser :
- l'étude et la découverte d'autres interprétations ou mises en scène des œuvres au programme dans une approche comparée ;
- la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ;
- la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ;
- des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ;
- des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ;
- des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Programme limitatif pour l'enseignement optionnel de théâtre en classe terminale

NOR : MENE2009181N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de théâtre
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019

Le programme de l'enseignement optionnel de théâtre en terminale générale et technologique introduit « un thème, renouvelé chaque année ». Ce thème ne doit pas être perçu comme un cadre restrictif mais plutôt comme une fenêtre s'ouvrant sur des horizons différents : « [...] le projet théâtral collectif stimule la pratique en mettant l'accent sur la recherche dramaturgique et en appelant à inventer une réponse par la scène, propre à chaque classe. » Le thème motive le projet annuel de la classe et fédère les élèves, l'enseignant et le partenaire autour d'une entrée commune qu'ils vont investir ensemble.
Pour l'année scolaire 2020-2021, le thème retenu est : « **Génération(s) ».**
Filiation, tranche d'âge, passage d'un monde à un autre, effet de groupe, transmission, rupture, appartenance, le terme « génération », dans la richesse de toutes ses acceptions, est présent dans beaucoup de nos discours et à la croisée de nombreuses questions. Ce thème annuel commun, volontairement aussi large que central, va permettre aux élèves de « nourrir leur démarche théâtrale de matériaux artistiques (théâtre, littérature, cinéma, etc.) mais aussi documentaires et, selon les cas, historiques, sociologiques, philosophiques.» C'est une invitation à s'emparer de matériaux extérieurs au champ théâtral pour les investir dans un projet artistique. Par ailleurs, ce projet artistique, à « l'élaboration progressive et partagée [...], peut également faire place à des textes nés du jeu (dans le cas d'improvisations), d'une écriture collective lors de répétitions, ou de productions personnelles des élèves agencées dans un ensemble. »

Bibliographie indicative
Les grands auteurs du théâtre occidental peuvent tous s'inviter dans cette bibliographie et on pourrait inclure dans cette liste plusieurs de leurs œuvres, au moins pour la richesse d'une scène ou la prégnance d'un personnage propre à nourrir la réflexion sur le thème « Génération(s) ».
De l'Antiquité au XIXe siècle :
- Eschyle, *Orestie*, 458 av. J.-C. ;
- Euripide, *Les Bacchantes*, 405 av. J.-C. ;
- Aristophane, *Les Grenouilles*, 405 av. J.-C. ;
- Sophocle, *Œdipe à Colone*, vers 401 av. J.-C. ;
- Garnier, Robert, *Hippolyte*, 1573 ;
- Shakespeare, William, *Comme il vous plaira*, 1599 ;
- Corneille, Pierre, *Le Cid*, 1637 ;
- Molière, *Les Fourberies de Scapin*, 1671 ;
- Hugo, Victor, *Hernani*, 1830 ;
- Ibsen, Henrik, *Peer Gynt*, 1876 *;*
- Tchekhov, Anton, *Platonov*, 1880 ;
- Wedekind, Frank, *L'Éveil du printemps*, 1895.

XXe et XXIe siècles :
- Mirbeau, Octave*, Les Affaires sont les affaires,* 1903 ;
- Guitry, Sacha*, Mon père avait raison,* 1919 ;
- Pagnol, Marcel*, Marius, 1928 ;*
- Vitrac, Roger*, Victor ou les enfants au pouvoir,* 1929 ;

- Anouilh, Jean*, Antigone,* 1944 ;
- Miller, Arthur*, Mort d'un commis voyageur,* 1949 ;
- Mazef, Élisabeth, *Les Drôles - un mille-phrases,* 1992 *;*
- Lagarce, Jean-Luc*, Le Pays lointain,* 1995 ;
- Gaudé, Laurent, *La Mort du roi Tsongor, 2002 ;*
- Pommerat, Joël, *Cet Enfant, 2005 ;*
- Renaude, Noëlle, *À tous ceux qui*, 2006 ;
- Bégaudeau, François *et alii*, *J'ai 20 ans qu'est-ce qui m'attend ?,* 2012 ;
- Bureau, Pauline, *Sirènes*, 2014 ;
- Notte, Pierre, *La Nostalgie des blattes*, 2017 ;
- Mouawad, Wajdi, *Tous des oiseaux*, 2018 ;
- Pommerat, Joël, *Contes et légendes*, 2019.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de théâtre en classe terminale

NOR : MENE2009200N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de théâtre
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019

L'enseignement du théâtre en classe terminale vise l'approfondissement de la compréhension du théâtre comme art et du fait théâtral comme pratique sociale et expérience anthropologique variable selon les périodes et les lieux. Dans ce but, et dans le cadre de la préparation aux épreuves du baccalauréat, le travail conduit avec les élèves prend appui sur un programme limitatif qui comporte deux questions renouvelables par moitié tous les ans, soit :
- un texte dramatique, ou un ensemble de textes ;
- une notion d'esthétique théâtrale ou d'analyse dramaturgique ;
- un thème transversal à plusieurs œuvres dramatiques ou à plusieurs spectacles ;
- un ou une artiste de théâtre dans plusieurs aspects de sa production artistique ;
- le travail d'une compagnie ou d'un collectif approché par plusieurs réalisations théâtrales.

Chacune des questions au programme limitatif est accompagnée d'une ou deux captations de référence.
Pour l'année scolaire 2020-2021, les deux questions retenues sont :
- *Tous des oiseaux*, Wajdi Mouawad (captation du Théâtre de la Colline, 2019) ;
- Les femmes dans trois comédies de Molière : *L'École des femmes* (1662), *Le Tartuffe* (1664) et *L'Amour médecin* (1665).

Ce programme s'appuie sur les captations de référence suivantes :
- *L'École des femmes*, mise en scène de Didier Bezace, Cour d'honneur du palais des papes, 2001 ;
- *Le Tartuffe*, mise en scène de Stéphane Braunschweig, Théâtre National de Strasbourg, 2008 ;
- *L'Amour médecin*, mise en scène de Jean-Marie Villégier et Jonathan Duverger, Comédie-Française, 2005.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de littérature et langues et cultures de l'Antiquité en classe terminale

NOR : MENE2009216N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de lettres classiques
Références : arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25-7-2019

Le programme d'enseignement de spécialité de littérature et langues et cultures de l'Antiquité, grec ou latin, en classe terminale est constitué de trois objets d'étude et d'un corpus de deux œuvres intégrales (ou sections notables d'œuvres intégrales), l'une antique et l'autre médiévale, moderne ou contemporaine, inscrites dans l'un des objets d'étude. Les deux œuvres, liées par leur thématique, font l'objet d'une étude conjointe qui les confronte. Elles sont définies dans un programme limitatif, publié au bulletin officiel de l'éducation nationale et renouvelé en totalité tous les deux ans.

I. Grec

En grec, pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, les œuvres retenues sont les suivantes :
- La *Vie d'Alcibiade* de Plutarque ;
- *Gatsby le Magnifique* de Francis Scott Fitzgerald.

La confrontation entre ces deux œuvres s'inscrit dans le cadre de l'objet d'étude : « L'homme, le monde, le destin » et du sous-ensemble : « Le « grand théâtre du monde » : vérité et illusion. »
Problématique
« Il encouragea le peuple à avoir de grands espoirs, et lui-même avait des aspirations plus hautes encore » (*Vie d'Alcibiade*, XVII, 2). Par ces deux brèves propositions, Plutarque suggère la fascination qu'Alcibiade suscitait chez le peuple athénien ainsi que sa capacité de nourrir ses concitoyens d'illusions, dans une théâtralisation permanente où lui-même, se jouant de la vérité et du mensonge, se mettait continuellement en scène. Gatsby n'en est pas moins *magnifique* aux yeux du narrateur Nick Carraway qui, invité par son voisin à côtoyer la société huppée de New York, s'attache à découvrir sa personnalité ambiguë et à élucider sa part d'ombre.
Si Fitzgerald avait initialement associé son héros au Trimalcion du *Satiricon* au point d'envisager *Trimalcion à West Egg* comme titre de son roman, Gatsby partage avec l'aristocrate athénien un charisme flamboyant, le culte du mystère et l'art trouble de la séduction, voire de la manipulation. Certes, les contextes historiques des deux récits sont radicalement différents : Alcibiade louvoie pendant cette période critique pour Athènes qu'est la guerre du Péloponnèse ; après la Première guerre mondiale, Gatsby profite des années folles pour construire sa fortune dans une société qui court frénétiquement à sa perte et au krach de 1929. Mais les personnages d'Alcibiade et de Gatsby méritent la confrontation. Tous deux cherchent à conquérir des mondes et des réputations, s'attachent à correspondre au modèle social et au rêve humain de leur époque : le stratège politique athénien pour l'un ; le *self-made-man* pour l'autre, dans la mythologie de l'*American dream*.
L'un et l'autre aspirent à faire du monde le théâtre de leur geste affairiste. À la fois acteurs et metteurs en scène de leur destinée, ils entremêlent vérité et mensonge pour construire leur légende. Ils exploitent la fascination qu'exercent leur beauté et leur aisance, leur fortune et leur goût du luxe et de l'ostentation. Ils mettent au service de leur ambition leur goût de la provocation et de l'insolence ainsi que leur art vertigineux de la représentation, qu'ils modulent selon les interlocuteurs et les situations. Plutarque fait ainsi d'Alcibiade un prestidigitateur, capable de toutes les transformations pour répondre aux attentes de ses publics : Ἦν γὰρ, ὥς φασι, μία δεινότης αὕτη τῶν πολλῶν ἐν αὐτῷ καὶ μηχανὴ θήρας ἀνθρώπων, συνεξομοιοῦσθαι καὶ συνομοπαθεῖν τοῖς ἐπιτηδεύμασι καὶ ταῖς διαίταις, ὀξυτέρας τρεπομένῳ τροπὰς τοῦ χαμαιλέοντος (*Vie d'Alcibiade*, XXIII, 4, « Car c'était chez lui, dit-on, une faculté maîtresse parmi tous ses talents et un artifice pour prendre les hommes, que de s'adapter et de se conformer à leurs mœurs et à leur mode de

vie : il était plus prompt à se transformer que le caméléon. »). Alcibiade fait montre d'une aptitude au mimétisme propre au séducteur : comme Dom Juan ou le dandy, il sait composer l'image que l'autre attend de lui. Semblablement, Gatsby inspire une attirance magnétique, presque magique qui lui permet de réunir dans son immense demeure la haute société. Alcibiade et lui manipulent avec une extrême habileté - τὸ μὲν γὰρ πολύτροπον καὶ περιττὸν αὐτοῦ τῆς δεινότητος, écrit Plutarque (*Vie d'Alcibiade*, XXIV, 5) - la plasticité des apparences pour en faire le ressort d'une séduction de chaque instant.
Plongées dans le monde politique et l'univers des affaires (et même de la contrebande et du gangstérisme pour Gatsby le présumé *bootlegger*) pour parvenir au pouvoir, les deux figures déclenchent des passions violentes et radicalement antagonistes, de l'amour à la haine. Exploitant tous les expédients du stratagème, de la manigance, de la corruption et de la traîtrise, elles jouent ainsi de cette puissance dangereuse décrite par Aristophane (« Surtout, ne nourris pas un lion dans la ville. / Mais si tu le nourris, soumets-toi à ses mœurs » (*Les Grenouilles*, v.1432-1433, *Vie d'Alcibiade*, XVI, 3). Leurs morts respectives - Alcibiade assassiné par des sbires de Pharnabaze, sur ordre de Lysandre ; Gatsby, par erreur, par le mari de Myrtle - ne sont que les conséquences de ces jeux dangereux dont ils ne parviennent à maîtriser toutes les conséquences.
À la fois solaires et obscurs, mystérieux et énigmatiques dans leur flamboyance, les deux personnages adoptent parfois des comportements inexplicables, nouent des relations complexes (ainsi Alcibiade avec Socrate, Gatsby avec Daisy). En même temps qu'ils s'affichent et se mettent en scène, ils échappent à tous et d'abord à leur auteur ou narrateur : Plutarque ne parvient pas à distinguer la véritable nature et les pensées authentiques d'Alcibiade (cf. XVI, 9 : Οὕτως ἄκριτος ἦν ἡ δόξα περὶ αὐτοῦ διὰ τὴν τῆς φύσεως ἀνωμαλίαν) ; Nick Carraway ne réussit pas davantage à discerner la *fêlure* de Gatsby. C'est donc à une réflexion sur le personnage que conduit la lecture des deux œuvres, ainsi que sur la forme que doit emprunter le récit pour tenter d'en saisir, malgré les difficultés, la profondeur et l'ambiguïté. Comment rapporter une vie ? Quelle vérité en dégager ? De quelles illusions se garder ? Quel pacte biographique adopter ? L'entreprise biographique contribue-t-elle au théâtre du monde ? Chacune des deux œuvres apporte des réponses à ces diverses questions : la *Vie d'Alcibiade* en accumulant dans un véritable kaléidoscope anecdotes et chries, et en adoptant, comme dans presque toutes les *Vies parallèles*, une visée morale et une construction comparative (ici avec la *Vie de Coriolan*) ; Gatsby le Magnifique en se faisant « geste de rupture », « manière de révolution romanesque » dans laquelle Fitzgerald développe « le point de vue complexe d'un provincial - mélange de naïveté et de puritanisme, de cynisme et de goût du romanesque - qui lui permettra de peindre les ambiguïtés des deux vies de James Gatz-Jay Gatsby et celles du couple Buchanan » (Philippe Jaworski, préface de l'édition Pléiade, volume I, p XXXII-XXXIII).
Au-delà de ces questions, les deux œuvres invitent encore à une réflexion sur la figure du héros, dont le narrateur Nick Carraway se fait le traducteur hésitant entre lucidité et fascination : si Gatsby devient *magnifique* sous son regard parfois aveuglé, il le plonge également dans un vertige de complexité et d'ambiguïté. Dans ce jeu de lumières et d'ombres, le personnage demeure flou et indécis. En cela, et parce qu'il célèbre en même temps qu'il semble relativiser les vertus du personnage, le roman met en question la notion d'héroïsme. De la même manière paradoxale, Plutarque, qui cherche pourtant la morale derrière la biographie, met en scène une figure qui, en dépit de toutes ses faiblesses, de ses provocations et de ses trahisons, conserve une exceptionnelle et admirable pulsion de vie jusque dans ses derniers instants, où elle sort de sa demeure en flammes pour se battre : Alcibiade sait faire front, toujours, avec un courage et une audace qui sont supérieurs aux communes qualités. En dépit de tous leurs défauts, Gatsby et lui demeurent ainsi dans la mémoire des hommes comme des figures *magnifiques*, prises au piège de la tragédie de leur temps, mais fascinantes par la lumière héroïque qu'elles suscitent dans les yeux de leurs congénères et des lecteurs.

Bibliographie

- Sur la Vie d'Alcibiade

Édition de référence :
- Plutarque, *Vies*, tome III : *Périclès-Fabius Maximus ;*
- Alcibiade-Coriolan.
Texte établi et traduit par Émile Chambry, Robert Flacelière, Paris, Les Belles Lettres, collection des Universités de France, 1964, dernier tirage 2012, 492 p. Repris, avec un apparat critique réduit, dans : Plutarque, *Les Vies parallèles*. Alcibiade Coriolan, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », n° 47, texte établi et traduit par Émile Chambry, Robert Flacelière, 1999, 213 p.
L'on peut également consulter avec profit l'édition des *Vies parallèles* sous la direction de François Hartog (traduction d'Anne-Marie Ozanam), Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2001, 2292 p.
Suggestions de références
- Boulogne Jacques, *Plutarque. Un aristocrate grec sous l'occupation romaine*, Lille, Presses Universitaires du

Septentrion, 1994, 230 p. ;
- Casevitz Michel - Hartog François, *L'histoire, d'Homère à Augustin*, Paris, Seuil, coll. Points Essais, 1999, 289 p. ;
- Edwards Michael J. & Swain Simon (éds.), *Portraits. Biographical Representation in the Greek and Latin Literature of the Roman Empire*, Oxford, Oxford University Press, 1997, 280 p. ;
- Edwards Michael J., « Biography and the Biographic », in M.J. Edwards - S. Swain éds., 1997, p. 227-234. ;
- Frazier Françoise, *Histoire et morale dans les* Vies parallèles *de Plutarque*, Paris, Les Belles Lettres, 1996, 336 p. ;
- Frazier Françoise, « *Bios* et *historia*. À propos de l'écriture biographique dans les *Vies parallèles* de Plutarque », Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2010, supplément 4.1., p 155-172. ;
- Frazier Françoise, « Contribution à l'étude de la composition des *Vies de Plutarque* : l'élaboration des grandes scènes dans les Vies», *ANRW*, 1992, II 33. 6, Berlin / New York, p. 4487-4535. ;
- Gill Christopher, « The Question of Character-Development : Plutarch and Tacitus », Cambridge, Cambridge University Press, *Classical Quarterly*, 1983, 33, p. 469-487. ;
- Hartog François, « Plutarque entre les anciens et les modernes », préface à l'édition des *Vies parallèles*, Gallimard, coll. Quarto, 2001, p 9-49. ;
- Pelling C.B.R., « Plutarch's Method of Work in the Roman Lives », Cambridge, Cambridge University Press, *Journal o Hellenic Studies*, 99, 1979, p. 74-96. ;
- Romilly Jacqueline de, *Alcibiade ou les dangers de l'ambition*, Paris, Éd. de Fallois, 1995, 282 p. ;
- Sirinelli Jean, *Plutarque de Chéronée. Un philosophe dans le siècle* , Paris, Fayard, 2000, 524 p. ;
- Sirinelli Jean, « Plutarque biographe : de l'évocation des morts aux héros de roman », Paris, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 52, 2000, p. 142-152. ;
- Swain Simon, « Biography and Biographic in the Literature of the Roman Empire », in M.J. Edwards - S. Swain éds, 1997, p. 1-37.

- Sur *Gatsby le Magnifique*

Édition de référence : Francis Scott Fitzgerald, *Romans, nouvelles et récits*, volume I, Paris, Gallimard, coll. de la Pléiade, édition publiée sous la direction de Philippe Jaworski, traduction par Philippe Jaworski, 2012. Traduction reprise dans : Francis Scott Fitzgerald, *Gatsby le magnifique*, traduction par Philippe Jaworski, Paris, Gallimard, coll. Folio (n° 5338), 2012.

Suggestions de références

Generalia :
- Bouzonviller Élisabeth, *Francis Scott Fitzgerald, écrivain du déséquilibre* , Paris, Belin, coll. « Voix américaines », 2000, 128 p. ;
- Gay Marie-Agnès, *Épiphanie et fracture : l'évolution du point de vue narratif dans les romans de Francis Scott Fitzgerald*, Paris, Didier Érudition, 2000, 328 p. ;
- Way Brian, *Francis Scott Fitzgerald and the Art of Social Fiction* , New York, St Martin's Press, 1980, 171 p.
Sur *Gatsby le Magnifique* :
- Bloom Harold, ed. *F. Scott Fitzgerald's* The Great Gatsby, Philadelphie, Chelsea House, 2010, 188 p. ;
- Bruccoli Andrew J., éd., *New Essays on* The Great Gatsby, New York, Cambridge University Press, coll. "The American Novel", 1985, 120 p. ;
- Bryer Jackson R. et Van Arsdale Nancy P. (dir.), *Approaches to Teaching Fitzgerald's* The Great Gatsby, New York, The Modern Language Association of America, 2009, 233 p. ;
- Chard-Hutchinson Martine et Raguet-Bouvart Christine, « L'évolution de la problématique de la corporéité dans *The Great Gastby* et *Tender is the Night* », Paris, Revue Française d'Études Américaines, 1993, n°55, p. 83-93. ;
- Gross Dalton*, Understanding* The Great Gatsby *: A Student Casebook to Issues*, Sources, and Historical Documents. Literature in Context. Wesport, Connecticut, Greenwood Press, 1998, 177 p. ;
- Lehan Richard D., The Great Gatsby : *The Limits of Wonder*, Boston, Twayne, 1990, 149 p. ;
- Sayre Robert et Löwy Michael. « Réification et consommation ostentatoire dans *Gatsby le Magnifique* », Cachan, *L'Homme et la société*, n°134, 1999, p. 125-138. ;
- Tredell Nicolas, éd., *F. Scott Fitzgerald's The Great Gatsby*, New York, Columbia University Press, 1997, 192 p.
Films :
- Clayton Jack, *The Great Gatsby*, 1974, 144 mn. ;
- Luhrmann Baz, *The Great Gatsby*, 2013, 142 mn.
Articles sur le site éduscol Odysseum :
- Balaudé Jean-François, Université Paris X Nanterre, « *Theatrum mundi* : les sources antiques d'une métaphore baroque » ;

- Battistini Olivier, Université de Corse, « Alcibiade l'Athénien » ;
- Demont Paul, Université Paris-IV Sorbonne, « Y a-t-il une science du politique ? Les débats athéniens de l'époque classique » ;
- Dossier « La citoyenneté à Athènes ».
On peut par ailleurs consulter les quatre épisodes que l'émission *La Compagnie des auteurs*, animée sur France Culture par Matthieu Garrigou-Lagrange, a consacrés à Francis Scott Fitzgerald : 1. L'enchanteur désenchanté ; 2. L'écrivain du déséquilibre ; 3. Gatsby, etc. ; 4. Littérature garçonne.

II.LATIN

En latin, pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, les œuvres retenues sont les suivantes :
- *Les Métamorphoses* (livres 1 à 3) d'Apulée ;
- *La Maison aux esprits* (chapitres 1 à 4) d'Isabel Allende.
La confrontation entre ces deux œuvres s'inscrit dans le cadre de l'objet d'étude : « Croire, savoir, douter » et du sous-ensemble : « Magie et pratiques magiques ».
Problématique
Thessalie, région par excellence de la sorcellerie, IIe siècle ap. J.-C., un jeune notable, gai et curieux, Lucius, prénommé comme l'auteur du roman, originaire de Corinthe et apparenté par sa mère au philosophe Plutarque, se rend dans cette partie de la Grèce pour affaires. Sur place, il noue une relation avec la servante de son hôte, Photis, dont la maîtresse, Pamphilé, magicienne de son état, se transforme en hibou et s'envole. Tenaillé par la curiosité et tenté par la métamorphose, Lucius demande à Photis de faire de même avec lui, mais cette dernière se trompe d'onguent et le change malencontreusement en âne. Ainsi débutent les aventures du héros du roman d'Apulée, second roman de la littérature latine, héros qui connaîtra mille tribulations avant de retrouver sa forme humaine.
Amérique du Sud, début du XXe siècle, une petite fille de dix ans, Clara del Valle, issue d'une riche famille de notables, est la cadette d'une nombreuse phratrie ; ses parents, Severo et Nivea de Valle, ont eu en effet quinze enfants dont l'une, Rosa la belle, est née avec des cheveux verts, des yeux jaunes et une peau translucide aux reflets bleutés. La mort prématurée de cette sœur, morte empoisonnée, changera à jamais le destin de Clara qui épousera le fiancé de cette sœur trop tôt partie, Esteban Trueba. Dotée de dons peu communs, capable de prédire l'avenir, de déplacer les objets par la simple pensée, Clara manifeste aussi, dès l'enfance, sa capacité à invoquer les « fantômes et esprits espiègles qui importunaient le reste de la famille et terrorisaient la domesticité ».
Les occasions d'un dialogue entre ces deux œuvres, d'époques et d'horizons pourtant si différents, sont étonnamment nombreuses.
L'œuvre d'Apulée s'inscrit dans le rejet du rationalisme antique au profit d'une forme de mysticisme d'origine orientale. Bien que se définissant officiellement comme philosophe platonicien, Apulée semble avoir surtout retenu du platonisme la théorie des « démons », êtres intermédiaires entre les hommes et les dieux dont il se souviendra lorsqu'il écrira son roman. Passionné de magie, Apulée y consacra un traité (*De magia*) à la suite du procès en sorcellerie que lui avait intenté sa belle-famille, laquelle désapprouvait son mariage avec la riche et âgée Pudentilla, mère de Pontianus, un de ses compagnons d'études. L'œuvre d'Apulée peut aussi être lue comme un prélude au roman picaresque, où se côtoient les milieux sociaux les plus variés et plus particulièrement les plus défavorisés. Violence, cruauté, obsession de la mort, fantastique sont tout autant omniprésents dans le roman d'Apulée.
Toutes ces thématiques trouvent un écho presque parfait dans le roman d'Isabel Allende. *La Maison aux esprits* s'inscrit en effet résolument dans le réalisme magique qui se propose de présenter une vision du réel augmentée de la part d'étrangeté et d'irrationalité que le monde comporte en son sein. Au sein du réalisme magique, l'intrigue et ses protagonistes relèvent certes du monde réel, mais l'auteur introduit dans cette composante réaliste une part de magie et de fantastique qui, loin d'être remise en cause, s'enchevêtre et s'articule avec la réalité au point de faire intrinsèquement et naturellement partie d'elle. Dans ce roman aussi, le mélange des classes sociales, la dureté du monde, la mort et ses ombres, en partie apprivoisées par Clara, occupent une place centrale.
Il y a même jusqu'à la langue qui, malgré la différence d'idiomes, puisse être sollicitée pour tisser des liens entre les deux œuvres. Apulée, l'habile conférencier passé maître dans la prose d'art, sachant passer d'un ton à l'autre qu'il varie sans difficulté, ne reniant ni les néologismes ni les termes populaires précède Isabel Allende dont l'écriture ne se prive pas non plus de familiarités mêlées à des passages finement et artistiquement ciselés.
Enfin, le destin parallèle de ces deux auteurs en termes de notoriété mérite aussi d'être souligné.
Apulée, qui avait fixé sa résidence à Carthage et y avait acquis une renommée considérable - un des premiers exemples d'une carrière littéraire de premier plan hors de Rome avant Tertullien, Cyprien et Augustin -, se vit décerner par les habitants de Madaure (aujourd'hui M'daourouch, Algérie), sa ville natale, une statue dont l'inscription, en partie mutilée, est parvenue jusqu'à nous et qui vantait en lui l'*ornamentum* de la cité (cf. S. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie. Tome 1er. Inscriptions de la proconsulaire*, Paris, Honoré Champion, 1922, n° 2115, p. 196).

Isabel Allende, nièce du président chilien Salvador Allende, journaliste et auteur de pièces de théâtre, connut elle aussi un immense succès avec *La casa de los espíritus*, son premier roman, qui bénéficia, dès sa sortie, d'un succès international immédiat, traduit dans une trentaine de langues et adapté au cinéma par Bille August en 1994.

- Sur *Les Métamorphoses* d'Apulée

Éditions de référence : Apulée, *Les Métamorphoses*. Tome I. Livres I-III. Texte établi par Donald S. Robertson et traduit par Paul Vallette, Paris, Les Belles Lettres, collection des universités de France, 1940, dernier tirage 2013. Apulée, *L'Âne d'or ou Les Métamorphoses*. Traduction du latin par Pierre Grimal, Paris, Gallimard, collection Folio classique, 1975.
Suggestions de références
Generalia
- Bayet Jean, *Littérature latine*, Paris, Armand Colin, 1996, pp. 435-439 ;
- Dupont Florence, *L'invention de la littérature. De l'ivresse grecque au livre latin* , Paris, La Découverte, 1994, 300 p. ;
- Grimal Pierre, *La littérature latine*, Paris, Fayard, 1994, pp. 487-493 ;
- Martin René, Gaillard Jacques, *Les genres littéraires à Rome* , Paris, Nathan-Scodel, 1990, pp. 71-99 ;
- Thorel-Cailleteau Sylvie, *Splendeurs de la médiocrité. Une idée du roman* , Genève, Droz, 2008, 256 p. ;
- Zehnacker Hubert, Fredouille Jean-Claude, *Littérature latine*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, pp. 324-333.

- Sur *Apulée*

- Callebat Louis, *Sermo cottidianus dans les « Métamorphoses » d'Apulée*, Caen, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'université de Caen, 1968, 583 p. ;
- Callebat Louis, *Langages du roman latin*, Hildesheim, Zürich, New York, Georg Olms, 1998, 301 p. ;
- Dalbera Joseph & Longrée Dominique (eds), *La langue d'Apulée dans les* Métamorphoses, Paris, L'Harmattan, 2019, 332 p. ;
- Fick-Michel Nicole, *Art et mystique dans les* Métamorphoses *d'Apulée*, Besançon-Paris, Annales littéraires de l'université de Franche-Comté/Les Belles Lettres, 1991, 677 p. ;
- Franz Marie-Louise von, *L'Âne d'or : interprétation du conte d'Apulée*, Paris, La Fontaine de pierre, 2008, 295 p. ;
- Médan Pierre, *La latinité d'Apulée dans les* Métamorphoses *: étude de grammaire et de stylistique*, Paris, Hachette, 1926, 342 p. ;
- Puccini-Delbey Géraldine, *Apulée : roman et philosophie*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2017, 336 p. ;
- Puccini-Delbey Géraldine, *Amour et désir dans les « Métamorphoses » d'Apulée*, Bruxelles, Latomus, 2003, 317 p. ;
- Thomas Joël, *Le dépassement du quotidien : dans l'*Énéide, *les* Métamorphoses *d'Apulée et le* Satiricon *: essai sur trois univers imaginaires*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, 210 p.

- Sur *La Maison aux esprits* d'Isabel Allende

Édition de référence : Isabel Allende, *La Maison aux esprits*, traduit de l'espagnol par Claude et Carmen Durand, Paris, Librairie générale française, collection « Le livre de poche », 1986, chapitres 1 à 4, pp. 9-180.
Suggestions de références
Generalia
- Aa. Vv., *Histoire et imaginaire dans le roman hispano-américain contemporain* , Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1994, 258 p. ;
- Amorós Andrés, *Introducción a la novela hispanoamericana actual*, Salamanca, Anaya, 1971, 181 p. ;
- Bensoussan Albert, *J'avoue que j'ai trahi : essai libre sur la traduction*, Paris-Budapest-Torino, L'Harmattan, 2005, 205 p. ;
- Cymerman Claude, Fell Claude, *Histoire de la littérature hispano-américaine de 1940 à nos jours,* Paris, Nathan, 1999, 557 p. ;
- Goorden A.-B., *Les origines du « réalisme magique » dans la littérature ibéro-américaine* , Bruxelles, Recto-Verso, 1981, 255 p. ;
- Weisberger Jean, *Le réalisme magique : roman, peinture et cinéma*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1987, 301 p. ;
- Jehenson Myriam Yvonne, *Latin-American Women Writers. Class, Race and Genders,* New York, State University of

New York Press, 1995, 201 p. ;
- Marting Diane E., *Spanish American Women Writers. A Bio-Bibliographical Source Book*, New York, London, Greenwood Press, 1990, 672 p. ;
- Nouhaud Dorita, *La littérature hispano-américaine : le roman, la nouvelle, le conte* , Paris, Dunod, 1996, 248 p. ;
- Roinat Christian, *Romans et nouvelles hispano-américains : guide des œuvres et des auteurs* , Paris, L'Harmattan, 1992, 209 p. ;
- Sánchez Ferrer José Luis, *El realismo mágico en la novela hispanoamericana en el siglo XX* , Madrid, Anaya, 1990, 96 p.

- Sur *Isabel Allende*

- Castelluci Cox Karen, *Isabel Allende. A Critical Companion* , New York, London, Greenwood Press, 2003, 176 p. ;
- Correas Zapata Celia, *Isabel Allende: vida y espíritus* , Barcelona, Plaza & Janés Editores, 1999, 223 p. ;
- Riquelme Rojas Sonia, Aguirre Rehbein Edna (éds.), *Critical Approaches to Isabel Allende's Novels* , New York, Peter Lang Publishing, 1991, 201 p. ;
- Snodgrass Mary Ellen, *Isabel Allende: a literary companion* , Jefferson (NC), London, McFarland and Company, 2013, 351 p.
Film :
- August Bille, *Das Geisterhaus* (*La Maison aux esprits*), 1994, 2h26.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - allemand en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009182N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'allemand
Références : arrêté du 17-1-2019 (J.O. du 20-1-2019 - BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019 précise que trois œuvres intégrales, dont deux œuvres littéraires, ainsi que, pour les langues vivantes étrangères, impérativement une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Vanderbeke Birgit, *Gebrauchsanweisung für Südfrankreich* (2002) ;
- Zweig Stefan, « Die Entdeckung Eldorados » et/ou « Kampf um den Südpol » in *Sternstunden der Menschheit* (1939) ;
- Enzensberger Hans Magnus, *Josefine und ich* (2006) ;
- Klüssendorf Angelika, *Das Mädchen* (2011) ;
- Gnüg Hiltrud [hrgs.], *Gespräch über Bäume. Moderne deutsche Naturlyrik* (2013) ;
- Von Kleist Heinrich, *Michael Kohlhaas* (1808-1810).
Œuvres filmiques :
- Till Eric, *Luther* (2003) ;
- Petzold Christian, *Die innere Sicherheit* (2000).

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - anglais en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009183N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'anglais
Références : arrêté du 17-1-2019 (J.O. du 20-1-2019 - BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019 précise que trois œuvres intégrales, dont deux œuvres littéraires, ainsi que, pour les langues vivantes étrangères, impérativement une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Atwood Margaret, *The Handmaid's Tale* (1985) ;
- Auster Paul, *Moon Palace* (1989) ;
- Brontë Charlotte, *Jane Eyre* (1847) ;
- Kureishi Hanif, *The Buddha of Suburbia* (1990) ;
- Miller Arthur, *Death of a Salesman* (1949) ;
- Roy Arundhati, *The God of Small Things* (1997).

Œuvres filmiques :
- Branagh Kenneth, *Much Ado About Nothing* (1993) ;
- Ford John, *The Searchers* (1956) ;
- Lumet Sidney, *12 Angry Men* (1957).

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - espagnol en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009184N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'espagnol
Références : arrêté du 17-1-2019 (J.O. du 20-1-2019 - BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019 précise que trois œuvres intégrales, dont deux œuvres littéraires, ainsi que, pour les langues vivantes étrangères, impérativement une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Chirbes Rafael, *La buena letra* (2002)
- Fuentes Carlos, *Todos los gatos son pardos* (1970)
- Esquivel Laura, *Como agua para chocolate* (1989)
- Neruda Pablo, *Veinte poemas de amor y una canción desesperada* (1924)
Œuvres filmiques :
- Saura Carlos, *De prisa, de prisa* (1981)

Pour le ministre et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - italien en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009185N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'italien
Références : arrêté du 17-1-2019 (J.O. du 20-1-2019 - BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019 précise que trois œuvres intégrales, dont deux œuvres littéraires, ainsi que, pour les langues vivantes étrangères, impérativement une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Buzzati Dino, *Il deserto dei Tartari* (1940) ;
- Vittorini Elio, *Conversazione in Sicilia* (1941) ;
- Morante Elsa, *L'isola di Arturo* (1957) ;
- Sciascia Leonardo, *Il giorno della civetta* (1960) ;
- Levi Primo, *La tregua* (1963) ;
- Tabucchi Antonio, *Notturno indiano* (1984).

Œuvres filmiques :
- Scola Ettore, *C'eravamo tanto amati* (1974) ;
- Crialese Emanuele, *Golden Door (Nuovomondo)* (2006).

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - basque en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009201N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de basque
Références : arrêté du 19-7-2019 (J.O. du 23-7-2019 - BOEN spécial n° 8 du 25-7-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe terminale publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 25 juillet 2019 précise que, pour les langues vivantes régionales, trois œuvres littéraires intégrales seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Amuriza Miren, *Basa*, (Elkar) 2019 ;
- Etxepare Jean, *Beribilez*, (Lasserre) 1931 ;
- Jaio Karmele, *Aitaren etxea*, (Elkar) 2019 ;
- Mirande Jon, *Haur besoetakoa,* (Kriselu-Lur) 1970 ;
- Salaberri Bea, *Baionak ez daki,* (Susa) 2015 ;
- Urmeneta Asisko, *Azti Hitza- xahoren biografikoa,* (Erroa) 2019.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - breton en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009202N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de breton
Références : arrêté du 19-7-2019 (J.O. du 23-7-2019 - BOEN spécial n° 8 du 25-7-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe terminale publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 25 juillet 2019 précise que, pour les langues vivantes régionales, trois œuvres littéraires intégrales seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique.
Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Al Lay Fañch, *Bilzig*, (Skol Vreizh) 2003 [1925] ;
- Drezen Youenn, *Itron Varia Garmez*, 2012 [1941] ;
- Louz Pier-Mari, Kabon Bernard, *An amzer laeret. Eñvorennoù ur Breizhad prizonier en Aotrich* , 2006 ;
- Oillo Fulup, *Blaz an holen*, 2017 [1995] ;
- Prigent Denez, *Kañv*, 2018 ;
- Riou Jakez, *Geotenn ar Werc'hez*, 1957 [1934].

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - catalan en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENH2009205N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de catalan
Références : arrêté du 19-7-2019 (J.O. du 23-7-2019 - BOEN spécial n° 8 du 25-7-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe terminale publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 25 juillet 2019 précise que, pour les langues vivantes régionales, trois œuvres littéraires intégrales seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Monzó Quim, *El perquè de tot plegat*, 1993 ;
- Morell Antoni, *Set lletanies de mort*, 1981 (2002) ;
- de Pedrolo Manuel, *Mecanoscrit del segon origen*, 1974 (2016) ;
- Pere Cerdà Jordi, *Quatre dones i el sol*, 1964 (1993) ;
- Pla Josep, *Contraban*, 1954 (2003) ;
- Pons Josep Sebastià, *Roses i xiprers*, 1911 (1988) ;
- Portet Renada Laura, *Rigau & Rigaud*, 2002 ;
- Sánchez Piñol Albert, *La pell freda*, 2002 ;
- Tocabens Joan, *Quan sagna el Llobregat*, 1985.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - corse en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009206N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de corse
Références : arrêté du 19-7-2019 (J.O. du 23-7-2019 - BOEN spécial n° 8 du 25-7-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe terminale publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 25 juillet 2019 précise que, pour les langues vivantes régionales, trois œuvres littéraires intégrales seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique.
Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Appinzapalu Martinu, *Raconti è fole di l'isula persa*, 1997 ;
- Colombani Ignaziu, *Ricordi*, 1996 ;
- Moracchini Ghjuvan Luigi, *www. mazzeri.com*, 2004 ;
- Rochiccioli Natale, *Cavallaria paisana*, 1999 ;
- Thiers Ghjacumu, *A funtana d'Altea*, 1990 ;
- de Zerbi Georges, *L'ultima pagina*, 2009.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009207N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de créole
Références : arrêté du 19-7-2019 (J.O. du 23-7-2019 - BOEN spécial n° 8 du 25-7-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe terminale publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 25 juillet 2019 précise que, pour les langues vivantes régionales, trois œuvres littéraires intégrales seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires écrites en français :
- Alexandre Alfred, *Bord de Canal*, 2005 ;
- Bernabé Jean, Chamoiseau Patrick, Confiant Raphaël, *Éloge de la créolité*, 1993 ;
- Césaire Aimé, *Discours sur le colonialisme*, 1950 ;
- Damas, Léon-Gontran, *Black Label*, 1956 ;
- Glissant Edouard, *Tout-Monde*, 1997 ;
- Mahé Marguerite-Hélène, *Eudora ou l'île enchantée, sortilèges créoles*, 1985 ;
- Rippon Max, *Débris de Silence*, 2004.

Œuvres littéraires écrites en créole :
- Barthéléry Hugues, *Barbara, es ou ka sonjé ?*, 2015 ;
- Confiant Raphaël, *Kod Yanm*, 1986 ;
- Fontano Vincent, *Tanbour*, 2014 ;
- Gauvin Axel, *Po lodèr flèr bibas*, 1984 ;
- Honoré Daniel, *Vativien*, 2006 ;
- Leveneur Graziella, *Dofé sou la pay kann*, 2000 ;
- Parepou Alfred, *Atipa*, 1885 ;
- Pounia Gilbert, *Somin Granbwa*, 1997 ;
- Rupaire Sonny, *Gran parad ti kou baton*, 1971.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - occitan-langue d'oc en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009209N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'occitan-langue d'oc
Références : arrêté du 19-7-2019 (J.O. du 23-7-2019 - BOEN spécial n° 8 du 25-7-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe terminale publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 25 juillet 2019 précise que, pour les langues vivantes régionales, trois œuvres littéraires intégrales seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique.
Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Aubanel Théodore, *La mióugrano entre-duberto*, 1860 ;
- Delpastre Marcèla, *Saumes pagans*, 1974 ;
- Gras Félix, *Li rouge dóu Miejour*, 1896 ;
- Javaloyès Sèrgi, *L'òra de partir*, 1991 ;
- Lafont Robert, *Trobar - L'explosion : anthologie des troubadours des XIIe et XIIIe siècles* , 2005 ;
- Mistral Frederi, *Memòri e raconte, moun espelido*, 1906 ;
- Roqueta Max, *Verd Paradís*, 1961.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - tahitien en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009210N
note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de tahitien
Références : arrêté du 19-7-2019 (J.O. du 23-7-2019 - BOEN spécial n° 8 du 25-7-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe terminale publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 25 juillet 2019 précise que, pour les langues vivantes régionales, trois œuvres littéraires intégrales seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :
Œuvres littéraires :
- Amaru Patrick, *Te oho nō te tau 'auhunera'a*, 2010 ;
- Brotherson Moetaï, *Le Roi absent*, 2004 ;
- Devatine Flora, *Tergiversations et Rêveries de l'écriture orale*, 1998 ;
- Henry Teuira, *Tahiti aux temps anciens*, 1928 ;
- Hiro Henri, *Pehepehe i taù nūnaa*, 2004 ;
- Peltzer Louise, *Lettre à Poutaveri*, 1995 ;
- Peu Titaua, *Mutismes*, 2003 ;
- no Ra'iatea Vairaumati, *Arioi*, 2001 ;
- Segalen Victor, *Les Immémoriaux*, 1907 ;
- Stember John, *Te Hine Manea*, 2005.

Pour le ministre, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Personnels

Mouvement

Mutation à Mayotte des personnels enseignants des premier et second degrés détenant la certification français langue seconde - rentrée 2020

NOR : MENH2011895N
note de service du 13-5-2020
MENJ - DGRH B2-1 - DGRH B2-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; au chef de service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon
La note de service n° 2019-037 du 11-4-2019 est abrogée

I - Conditions de recrutement

Personnels concernés :
Seuls les personnels enseignants des premier et second degrés justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS peuvent faire acte de candidature.

II - Dépot des candidatures

Le dossier de candidature est téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/le-portail-mobilite-des-enseignants-41573.

III - Transmission des dossiers

Le dossier, une fois édité et complété, est obligatoirement signé par la candidate ou le candidat, puis remis dans le délai imparti en deux exemplaires, accompagné des pièces justificatives (dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie de la certification) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé(e) ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier.
Les avis doivent être motivés (**appréciations détaillées**). Le dossier sera ensuite transmis à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale du département concerné (pour le 1er degré), au recteur (pour le 2d degré) : celui-ci, après avoir émis également son avis sur la candidature, joindra au dossier la fiche de synthèse de la candidate ou du candidat et le transmettra au :

1er degré	2d degré
Rectorat de Mayotte DPE 1D BP 76 97600 Mamoudzou	Rectorat de Mayotte DPE 2D BP 76 97600 Mamoudzou

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.
Les dossiers parvenus au rectorat incomplets, en dehors de la voie hiérarchique ou hors délai, ne pourront être examinés.

Calendrier des opérations :

Nature des opérations	Calendrier
Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de l'IEN (1er degré) ou du chef d'établissement (2d degré)	31 mai 2020
Date limite d'envoi des dossiers au rectorat par les services de la DSDEN (1er degré) ou du rectorat (2d degré)	15 juin 2020

IV - Examen des dossiers

La liste des postes proposés est publiée en annexe I.
Le choix des candidates et des candidats sera opéré par les services du rectorat. Les candidates et les candidats retenus se verront proposer une affectation et devront faire connaître par retour leur acceptation.
Dans le cadre de ce mouvement spécifique, organisé pour l'année scolaire 2020/2021, les enseignants bénéficieront :
- d'un droit de retour dans leur département/académie d'origine dès lors qu'ils en feront la demande ;
- d'une priorité absolue pour le département (dans le premier degré) ou l'académie (pour le second degré) qu'ils souhaitent rejoindre, sous réserve d'avoir exercé à Mayotte pendant au moins quatre années, soit à compter du mouvement 2024.

Pour le 1er degré, l'attention des candidates et des candidats est appelée sur le fait que, s'ils ont sollicité un changement de département pour la rentrée scolaire 2020 et s'ils ont obtenu satisfaction, le bénéfice du changement de département reste acquis. Le département d'accueil est dès lors compétent pour apprécier l'opportunité, compte tenu des nécessités de service, d'émettre un avis favorable ou non à la demande de départ à Mayotte.
Pour le 2d degré, l'attention des candidates et des candidats est appelée sur le fait que, s'ils ont sollicité un changement d'académie pour la rentrée scolaire 2020 et s'ils ont obtenu satisfaction, le bénéfice du changement d'académie reste acquis. L'académie d'accueil est dès lors compétente pour apprécier l'opportunité, compte tenu des nécessités de service, d'émettre un avis favorable ou non à la demande de départ à Mayotte.
Pièce justificative à fournir :
parcours universitaire en FLE/FLS, certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS.

V - Prise en charge des frais de changement de résidence

Le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à **une condition de durée de service au sein de la fonction publique d'au moins quatre années en métropole ou dans le même département d'outre-mer.**
Les personnels déjà sur le territoire, qui sont en disponibilité pour suivre leur conjoint, ne peuvent pas prétendre à la prise en charge de leurs frais de changement de résidence.

VI - Indemnité de sujetion géographique

Le décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013 portant application de l'indemnité de sujétion géographique aux fonctionnaires de l'État titulaires et stagiaires et aux magistrats affectés à Mayotte prévoit le versement de cette indemnité en quatre fractions annuelles égales :
- une 1re lors de l'installation du fonctionnaire sur son nouveau poste ;
- une 2e à la fin de la deuxième année de service ;
- une 3e à la fin de la troisième année de service ;
- une 4e au bout de quatre ans de service ;
- chaque fraction correspondant à 5 mois de traitement indiciaire brut.

VII - Majoration de traitement

Le décret n° 2013-964 du 28 octobre 2013 portant création d'une majoration du traitement allouée aux fonctionnaires de l'État et de la fonction publique hospitalière et aux magistrats en service dans le département de Mayotte a fixé à compter du 1er janvier 2017 le taux de cette majoration à 40 % du traitement indiciaire de base détenu par l'agent.

VIII - Démarches à accomplir avant le départ

Faire établir un **certificat de cessation de paiement** du traitement et un **certificat attestant de l'arrêt du versement des prestations familiales**. Il est demandé en outre d'apporter les certificats de scolarité des enfants qui restent en France ou les faire envoyer dès que possible.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe I - Liste des postes susceptibles d'être vacants

- Liste des postes - FLS 1er degré de l'académie de Mayotte
- Liste des postes - FLS 2d degré de l'académie de Mayotte

Annexe II - Liste des postes à pourvoir

- Fiche de postes - enseignant chargé de mission FLS
- Fiche de postes - FLS 1er degré
- Fiche de postes - FLS 2d degré

Annexe III - Informations relatives aux postes situés à Mayotte

Rectorat, BP 76, 97600 Mamoudzou
Télécopieur 00269610987
Mél. de la division de l'enseignement primaire : dep@ac-mayotte.fr
Mél de la division du second degré : dpe@ac-mayotte.fr
Site internet : http://www.ac-mayotte.fr
Le système éducatif à Mayotte connaît un développement rapide, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré général et professionnel. En vue de répondre aux attentes très fortes des élèves et de leur famille en matière scolaire et éducative, un plan académique d'action, adopté en 2003, a défini des objectifs précis et ambitieux à atteindre en quatre ou cinq ans. Les candidats doivent être prêts à participer, à leur niveau, aux actions prévues par ce plan, lequel est consultable sur le site Internet du rectorat. Il est donc recommandé de le lire avant de faire acte de candidature.

Conditions de vie à Mayotte

La vie sur le territoire exige des personnels adaptabilité et disponibilité. Même si, au plan matériel, l'évolution économique est très rapide et qu'il n'y a donc pas de difficultés de ravitaillement ou pour se procurer de l'équipement domestique, les repères métropolitains ne sont pas ceux de l'environnement local. Une bonne condition physique est nécessaire pour un séjour à Mayotte. Plusieurs spécialités hospitalières ne sont pas offertes sur le territoire. Le seul hôpital de l'île se trouve à Mamoudzou. Ailleurs, des dispensaires assurent une médecine de proximité. Les médecins libéraux installés sur le territoire le sont à Mamoudzou, tout comme les pharmaciens de l'île. Un seul service d'urgence fonctionne en permanence à l'hôpital général de Mamoudzou.
Les enfants doivent bénéficier de toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français (voir votre médecin traitant). Pour les adultes, la mise à jour des vaccinations tétanos et poliomyélite est également importante.
Au-delà de ces vaccinations de base, sont recommandées :
- la vaccination contre l'hépatite B (Mayotte étant dans une zone de moyenne endémicité) ;
- la vaccination contre l'hépatite A, chez les enfants de plus de 1 an et surtout chez l'adulte ;
- la vaccination contre la typhoïde possible à partir de 2 ans, pleinement efficace jusqu'à 5 ans.
Attention : en cas de voyage ultérieur, en zone d'endémie de la fièvre jaune notamment, prévoir une vaccination (plusieurs centres en métropole). Mayotte est une zone de transmission du paludisme. Il ne faut pas négliger, surtout chez l'enfant, des symptômes même peu alarmants et il faut savoir consulter sans retard. Il faut surtout prendre des précautions adaptées à son environnement qui ne peut s'évaluer que sur place, en fonction de la zone, de la pluviométrie. Les femmes enceintes doivent faire l'objet d'attentions particulières.
Site internet à consulter éventuellement : Institut Pasteur, bulletin épidémiologique hebdomadaire

Avant de partir

- Il est conseillé aux personnels recrutés de contacter les services de la Sécurité Sociale 501 - 72047 Le Mans cedex ; deux taux de cotisation sont possibles selon le type de couverture que vous désirez.
-Assurances à Mayotte : se munir de l'attestation bonus-malus pour la conduite de votre véhicule.

-Prévoir un contrôle technique récent et un certificat de non-gage délivré par la préfecture de votre département, si vous apportez votre véhicule (obligatoires pour obtention de la carte grise).

Précisions concernant le voyage et l'arrivée sur le territoire

La mise en route des fonctionnaires et de leur famille est assurée par le rectorat de Mayotte. Les agents doivent se renseigner sur le site http://www.ac-mayotte.fr.

Le transport des personnes depuis la résidence administrative jusqu'à l'aéroport d'embarquement sera remboursé sur la base du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 (conserver les justificatifs : billets SNCF ou pré-acheminement par voie aérienne chiffré).

Annexe I - Liste des postes susceptibles d'être vacants

Liste des postes - FLS 1er degré de l'académie de Mayotte

Circonscription	École de rattachement	Quotité
Acoua	EEPU Acoua 1 (9760015M)	1
Bandraboua	EEPU Bandraboua Village (9760138W)	1
	EEPU Dzoumogne 1 (9760014L)	1
	EEPU Dzoumogne 1 (9760014L)	1
	EEPU Longoni (9760318S)	1
Koungou	EEPU Koungou Mairie (9760021U)	1
	EEPU Majicavo Koropa 2 (9760062N)	1
Mamoudzou Nord	EEPU Kaweni 2 Poste (9760188A)	1
	EEPU Kaweni 1 Village (9760066T)	1
	EEPU Boboca Primaire (9760065S)	1
	EEPU Boboca Primaire (9760065S)	1
Mamoudzou Centre	EEPU Cavani Stade (9760100E)	1
	EEPU Cavani Sud 2 (9760288J)	1
	EEPU Doujani 2 (9760289K)	1
Mamoudzou Sud	EEPU Vahibe 1 (9760086P)	1
	EEPU Passamainty 2 Stade (9760123E)	1
	EEPU Passamainty 2 Stade (9760123E)	1
	EEPU Tsoundzou 1 (9760087R)	1
Dembeni	EEPU Dembeni (9760020T)	1
	EEPU Bandrele Kavani (9760128K)	1
	EEPU Hajangoua (9760085N)	1
Boueni	EEPU Tsimkoura (9760053D)	1
Sada	EEPU Sada 3 (9760076D)	1
	EEPU Chiconi Kavani (9760319T)	1
Tsingoni	EEPU Kahani Primaire (9760303A)	1
	EEPU Combani 1a (9760038M)	1
Petite Terre	EEPU Pamandzi 5 (9760185X)	1
	EEPU Labattoir 2 (9760056G)	1

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

Liste des postes - FLS 2d degré de l'académie de Mayotte

9760119A	Collège de Chiconi	1
9760368W	Collège de Kwalé	2
9760042S	Collège de Tsimkoura	1/2
9760369X	Collège de Majicavo	1
9760008E	Collège de Labattoir	1
9760244L	Collège de Koungou	1
9760180S	Collège de Sada	1

9760245M	Collège de Dembeni	1
9760219J	Collège de Mgombani	1
9760094Y	Collège de Dzoumogné	1
9760166B	Collège de Kani-Keli	1/2
9760162X	Collège de Kaweni 1	1
9760167C	Collège de Mtsangamouji	1 (poste itinérant avec le collège de Mtsamboro)
9760183V	Collège de Pamandzi	1
9760308F	Collège de Passamainty	1
9760179R	Collège de Bandrélé	1
9760314M	Collège de Kaweni 2	1
9760274U	Collège de Tsingoni	1
9760009F	Collège de Doujani	1
9760371Z	Collège de Ouangani	1
9760163Y	Lycée polyvalent de Kaweni	1/2

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

Annexe II - Fiche de postes - enseignant chargé de mission FLS

académie Mayotte RÉGION ACADÉMIQUE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	Poste spécifique enseignant chargé de mission FLS
Division du 1er et 2d degré – DPE1D et DPE2D @ : dep@ac-mayotte.fr avec copie à casnav@ac-mayotte.fr	**Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 4 mai 2020 à la DPE**

Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012

Descriptif du poste et missions :
L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 1er ou 2d degré spécialistes du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves bi-plurilingues du territoire.

Missions du poste :
Sous l'autorité du responsable du Casnav l'enseignant chargé de mission FLS aura, dans le cadre des activités de l'équipe du Casnav, pour principales missions :

- Accompagner et former les équipes éducatives :
  - Accompagnement de trois à cinq équipes en établissement ou en école, en tant que référent FLS :
    - Appui organisationnel et pédagogique
    - Accompagnement des enseignants FLS, coordonnateurs UPE2A du secteur géographique
  - Participation à l'élaboration et l'animation d'actions de formation au niveau académique ou local, sous diverses formes et modalités, à destination des personnels de l'éducation nationale ou des associations partenaires.

- Participer à la construction du centre de ressources et d'expertise :
  - Élaboration et diffusion de ressources, notamment sur le site du Casnav
  - Veille documentaire dans le domaine éducatif et du FLE/FLS
  - Élaboration de dispositifs ou projets innovants pour améliorer la scolarité des jeunes.

- Accueillir et positionner les jeunes nouvellement arrivés :
  - Accueil des jeunes et de leurs familles
  - Participation à l'organisation et à la réalisation de plateformes de positionnement, puis à la scolarisation des jeunes nouvellement arrivés, en lien avec les établissements de son secteur géographique.

- Développer des alliances éducatives :
  - Élaboration de stratégies visant au développement de la co-éducation, de la parentalité et de la médiation
  - Participation au développement des relations avec les associations et les partenaires de l'éducation.

- Animer des réseaux :
  - Contribution active à l'animation du réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie à Mayotte.

Afin d'asseoir l'expertise du chargé de mission, il assurera également un temps d'enseignement FLE/FLS sur son secteur géographique :
Ce temps d'enseignement pourra prendre diverses formes (co-enseignement, groupes constitués, interventions ponctuelles), sur un horaire annualisé, en fonction des besoins du secteur géographique. Cet enseignement s'inscrira dans la diffusion de stratégies pour le développement de la littératie au sein de la classe ordinaire et constituera un terrain d'expérimentation.

Compétences requises :
Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS.
Compétences de base en bureautique.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

Capacité à utiliser les TICE pour l'enseignement ou la formation. Sens affiné du travail en équipe. Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle. Capacités de disponibilité, d'écoute, de souplesse et de réactivité. Capacités organisationnelles.
Profil attendu et certifications requises : Enseignant du 1er ou 2d degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS et ayant déjà une expérience dans l'enseignement du FLE/FLS. Une expérience dans la formation d'adultes serait appréciée.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

Annexe II - Fiche de postes - FLS 1er degré

académie Mayotte RÉGION ACADÉMIQUE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	Poste spécifique FLS 1er degré
Division du 1er degré - DPE1D @ : dep@ac-mayotte.fr avec copie à casnav@ac-mayotte.fr	**Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 4 mai 2020 à la DPE**

Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012

Descriptif du poste et missions :

L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 1er degré, itinérants, spécialistes du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation d'allophonie.

Missions du poste :

Sous l'autorité du responsable du CASNAV et de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, l'enseignant FLS aura pour principales missions :

- Répondre aux besoins FLS de tous les élèves allophones arrivants sur son secteur d'intervention, à travers :
  - un enseignement du français langue étrangère et du français langue seconde, sous diverses formes (groupes constitués, co-enseignement, interventions ponctuelle, etc.) ;
  - la participation, avec les équipes d'école, à l'identification des élèves et leur évaluation diagnostique pour définir la prise en charge la plus adéquate ;
  - le conseil et l'appui aux enseignants des écoles pour la prise en charge de ces élèves dans le quotidien de la classe ;
  - l'utilisation et la diffusion d'outils de suivi au sein de chaque école et en inter-degré ;
  - des activités de médiation auprès des familles, des associations et des partenaires de l'éducation.

Cette organisation nécessite que l'enseignant FLS adapte son emploi du temps aux besoins.

- Exercer une fonction de personne – ressource au sein des écoles et diffuser les pratiques et les stratégies FLE/FLS au bénéfice de tous les élèves à travers :
  - les conseils et l'accompagnement des équipes pédagogiques ;
  - les pratiques de co-enseignement et autres modalités d'intervention ;
  - la mise à disposition d'outils pédagogiques.

- Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie par :
  - l'animation d'actions de formation académiques ou au sein de la circonscription ;
  - l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques ;
  - la transmission des données concernant la scolarisation et le suivi des élèves pris en charge ;
  - la participation aux plateformes de positionnement des jeunes nouvellement arrivés ;
  - la participation éventuelle aux jurys du Delf scolaire.

–

Le coordonnateur UPE2A pourra, le cas échéant :

- bénéficier d'une décharge académique pour exercer une mission au Casnav ;
- bénéficier de vacations pour sa participation à l'animation de formations, lorsque celles-ci se situent hors de sa circonscription.

Compétences requises :

Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS.
Connaissances de ressources pédagogiques en FLE/FLS.
Aptitude au travail en équipe.
Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle.
Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.
Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques.
Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

Capacités organisationnelles.
Profil attendu et certifications requises : Enseignant du 1er degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves allophones serait appréciée.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

Annexe II - Fiche de postes - FLS 2d degré

académie Mayotte RÉGION ACADÉMIQUE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	Poste spécifique FLS 2d degré
Division du 2d degré – DPE2D @ : dpe@ac-mayotte.fr avec copie à casnav@ac-mayotte.fr	**Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 24 avril 2020 à la DPE**

Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012

Descriptif du poste et missions :

L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 2d degré spécialistes du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation d'allophonie.

Missions du poste :

Sous l'autorité du chef d'établissement et en étroite collaboration avec le Casnav l'enseignant FLS aura pour principales missions :

- Assurer la coordination de l'UPE2A et plus particulièrement :
  - un enseignement du FLE, du FLS, sous diverses modalités, auprès des élèves allophones arrivants ;
  - la participation, avec l'équipe éducative, à l'accueil des élèves, de leurs familles et à leur inclusion au sein de l'établissement ;
  - l'organisation du parcours personnalisé pour chaque élève, en fonction de son profil et de ses besoins, en concertation avec l'équipe pédagogique de la classe d'inclusion (emploi du temps individualisé et évolutif, suivi, etc.) ;
  - des activités de médiation auprès des familles, des associations et des partenaires de l'éducation ;
  - le conseil pédagogique et l'accompagnement des enseignants de classes ordinaires accueillant des élèves allophones.

  Cette coordination nécessite que l'enseignant FLS adapte son emploi du temps aux besoins des élèves en tenant compte des entrées et sorties dans le dispositif tout au long de l'année.

- Exercer une fonction de personne – ressource au sein de l'établissement et diffuser les pratiques et les stratégies FLE/FLS au bénéfice de tous les élèves à travers :
  - les conseils et l'accompagnement des équipes pédagogiques ;
  - les pratiques de co-enseignement et autres modalités d'intervention ;
  - la mise à disposition d'outils pédagogiques.

- Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie par :
  - l'animation d'actions de formation académiques ou au sein de l'établissement ;
  - l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques ;
  - la transmission des données concernant la scolarisation et le suivi des élèves pris en charge ;
  - la participation aux plateformes de positionnement des jeunes nouvellement arrivés ;
  - la participation éventuelle aux jurys du DELF scolaire.

Le coordonnateur UPE2A pourra, le cas échéant :

- conserver un temps horaire dans sa discipline
- bénéficier d'une décharge académique pour exercer une mission au Casnav ;
- bénéficier de vacations pour sa participation à l'animation de formations, à des activités de conseil et de positionnement, lorsque celles-ci se situent hors de son établissement.

Compétences requises :

Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS.
Connaissances de ressources pédagogiques en FLE/FLS.
Aptitude au travail en équipe.
Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle.
Capacité à s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.
Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité. Capacités organisationnelles.
Profil attendu et certifications requises : Enseignant du 2d degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves allophones serait appréciée.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Conseiller de recteur-chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Nancy-Metz

NOR : MENH2011395A
arrêté du 30-4-2020
MENJ - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 30 avril 2020, Dimitri Sydor, inspecteur de l'éducation nationale de classe normale (académie de Dijon), est nommé et détaché dans l'emploi de conseiller de recteur - chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Nancy-Metz (groupe II), pour une première période de quatre ans du 1er mai 2020 au 30 avril 2024, comportant une période probatoire d'une durée de six mois.

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Conseillère de recteur-cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Toulouse

NOR : MENH2011416A
arrêté du 6-4-2020
MENJ - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 6 avril 2020, Anne Viadeu, inspectrice de l'éducation nationale de classe normale (académie de Toulouse), est nommée et détachée dans l'emploi de conseillère de recteur - cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Toulouse (groupe II), pour une première période de quatre ans du 6 avril 2020 au 5 avril 2024, comportant une période probatoire d'une durée de six mois.

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Conseillère de recteur, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Grenoble

NOR : MENH2011417A
arrêté du 1-4-2020
MENJ - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 1er avril 2020, Alexandrine Devaujany, inspectrice de l'éducation nationale hors classe (académie de Grenoble), est nommée et détachée dans l'emploi de conseillère de recteur, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Grenoble (groupe II), pour une première période de quatre ans, du 4 février 2020 au 3 février 2024.